

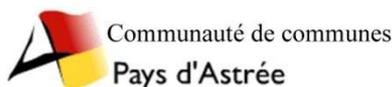
LA LETTRE



DES



COUZANAIS



Bulletin d'information de la commune de SAIL-SOUS-COUZAN
<http://www.sail-sous-couzan.com>

Mai 2010 – N°7

Le mot du Maire :

Mesdames, Messieurs, chers Couzanais,

Le vote du budget communal constitue l'acte principal par lequel notre collectivité traduit dans les faits ses engagements.

J'ai pour ma part l'honneur de vous en rendre compte chaque année grâce au bulletin municipal ; ce que je fais toujours avec plaisir en vous présentant les grandes lignes de notre budget primitif pour 2010.

Si le budget de fonctionnement est a priori stable et prévisible, la maîtrise de certains postes peut échapper à l'autorité communale. Il faut donc veiller, par une rigoureuse maîtrise des dépenses, à dégager au moins l'autofinancement brut nécessaire au remboursement de la dette.

Il faut également savoir que la marge de manœuvre des communes, notamment de petite taille comme la nôtre, est relativement étroite. Malgré ces contraintes budgétaires, il n'est pas question de ne rien faire, car nous devons poursuivre notre effort d'aménagement en rénovant nos bâtiments communaux (Eglise, école,...) et nos réseaux (voirie, eau, éclairage public,...).

Bien entendu, tous ces projets coûtent chers et doivent être programmés et discutés en détail au sein du Conseil Municipal.

Cette année, nous avons réussi à boucler un budget difficile, sans augmenter les impôts locaux. C'est un peu un exploit, car il nous fallait terminer la restructuration de l'Hôtel-restaurant et programmer les travaux de déconstruction et de requalification foncière du site de la source d'eau gazeuse ainsi que la restauration de la toiture de notre église pour laquelle nous sommes toujours dans l'attente de subventions.

Les travaux de mise en sécurité et de déconstruction du site de la source d'eau gazeuse ont débuté en avril.

Le programme des travaux a été établi en prenant en compte les problématiques environnementales (gestion des déchets, désamiantage,...), les contraintes liées à la configuration actuelle du site, le rendu attendu de la plate forme, les contraintes architecturales, les contraintes du périmètre de protection du puits d'eau minérale et l'intérêt patrimonial de cet ensemble bâti situé au cœur de la commune.

Faire table rase de ce site serait négliger l'impact qu'a eu cette exploitation sur la vie économique, sociale et urbaine de la commune. Il nous a semblé nécessaire de conserver une marque, de mettre en valeur ce qui est représentatif du passé et intéressant pour l'avenir.

C'est pourquoi l'équipe municipale a choisi de conserver une partie de la façade en pierre.

En ce qui concerne le personnel communal, je voudrais vous annoncer le départ de Jean- Louis NOIRY. Il a exercé, pendant dix-neuf ans, les fonctions de secrétaire de Mairie dans notre commune. Chacun, élu ou citoyen, a pu apprécier sa compétence, sa disponibilité et son goût du travail bien fait. Je souhaite remercier Jean-Louis pour toutes ces années passées à nos côtés. Nous te souhaitons une très bonne retraite.

Je vous remercie

Ludovic BUISSON

Conseil municipal du 16 février 2010

Décisions modificatives pour la clôture de l'exercice budgétaire 2009 :

1) budget commune

Transfert de 9 205.29€ de la ligne immobilisation en cours à la ligne réseaux de voirie.

Transfert de 208€ de la ligne charges exceptionnelles à la ligne intérêts réglés à échéance.

2) budget assainissement :

Transfert de 2 272.40€ de la ligne immobilisation corporelle à la ligne installation matériel et outil technique.

Mise en place d'une tarification : location de matériel (tables, bancs et barnum) :

Afin de pourvoir aux petites réparations d'entretien

Remorque avec 6 tables et 12 bancs : 10€

Barnum 10€

Caution de 100€

Restaurant les Sires de Sémur :

Les travaux intérieurs sont terminés ; il s'avère nécessaire de prévoir le remplacement des tuiles poreuses de la toiture.

Le devis de l'entreprise Charbonnier, d'un montant de 8 300.43€ HT est retenu.

Eglise :

M. Gonzales, architecte des Bâtiments de France, nous conseille de solliciter un architecte du patrimoine afin que la maîtrise d'œuvre soit correctement réalisée.

Chantier éducatif :

Pour l'année 2010, 3 contrats de 100 heures sont alloués par le conseil général.

Le conseil municipal autorise M. le maire à signer cette convention.

CCPA :

Suite au décès de M. Bouvier, M. le maire propose son remplacement au sein de 2 commissions :

1) commission tourisme : Marthe Jacmain et François Laurent

2) commission économie : Marthe Jacmain, François Laurent et Jean-Paul Combe

Conseil municipal du 16 mars 2010

Taux des impôts 2010

Sur proposition de M. le maire, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition des 3 taxes (habitation, foncier non bâti et foncier bâti) pour l'année 2010.

Personnel municipal :

Le contrat de M^{me} Josette Charles est renouvelé pour une année.

Le contrat de M^{me} Christine Acas se termine le 10 mai, le conseil autorise M. le maire à recruter M^{me} Stéphanie Danton pour 1 an à compter du 11 mai 2010.

Camping :

Les tarifs du camping s'appliquent à partir du 16 avril 2010. Ceux-ci restent inchangés.

Eglise :

Après 2 rencontres avec M. Gonzales, architecte des Bâtiments de France, le conseil municipal accepte la mission de maîtrise d'œuvre présentée par le cabinet Fréasson-Gagnal-Goulois, pour un montant de 11 500€ HT.

Ecole : RPI Sail-sous-Couzan – Leigneux, projet d'ouverture d'une 5^{eme} classe :

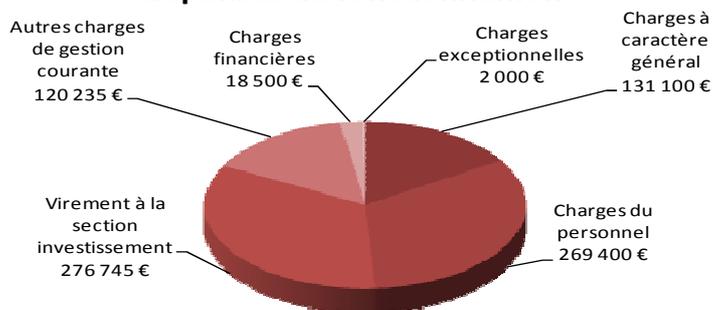
Après avis de la commission école et des parents d'élèves, et en raison de l'augmentation constante des effectifs scolaires, le conseil municipal décide de soutenir le projet d'ouverture d'une 5^{eme} classe sur le regroupement Sail-Leigneux.

Subvention CCAS :

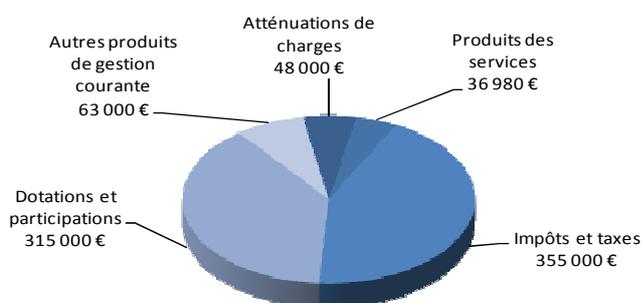
Vote à l'unanimité de la subvention annuelle d'un montant de 6400€.

Budget primitif communal 2010

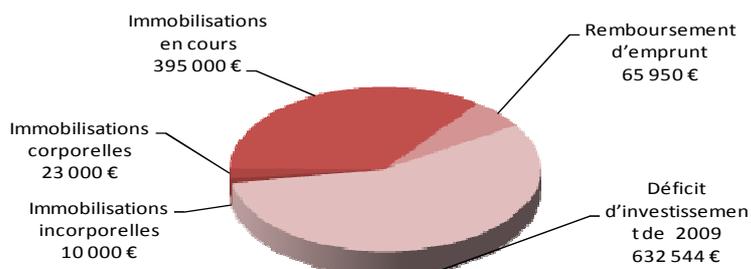
dépenses de fonctionnement



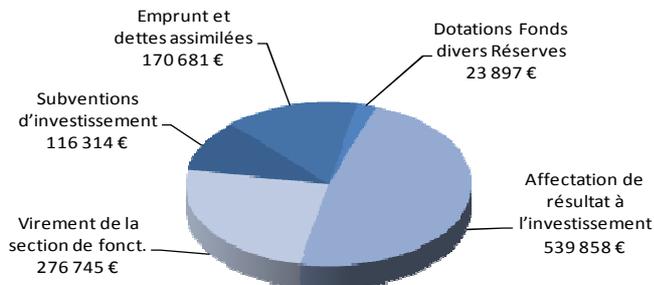
recettes de fonctionnement



dépenses d'investissement

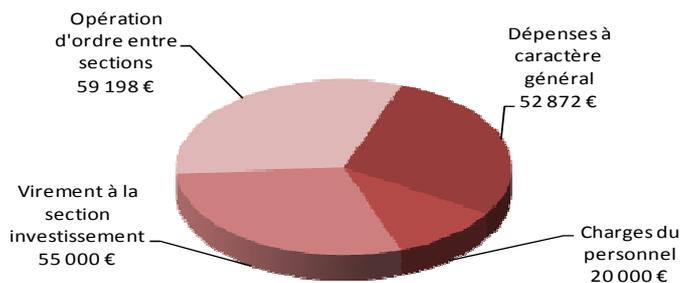


recettes d'investissement

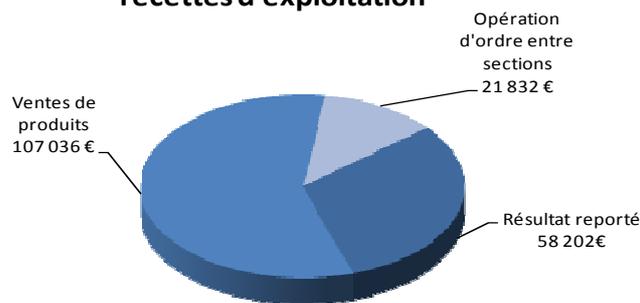


Budget eau et assainissement

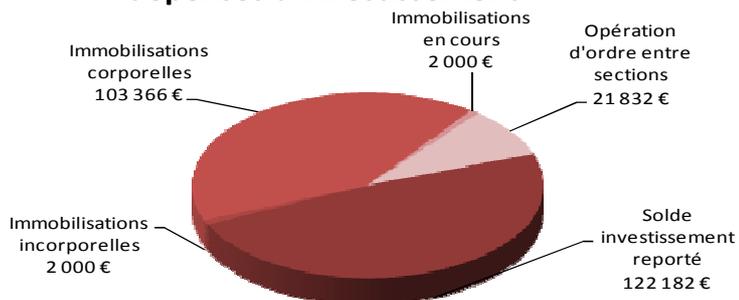
dépenses d'exploitation



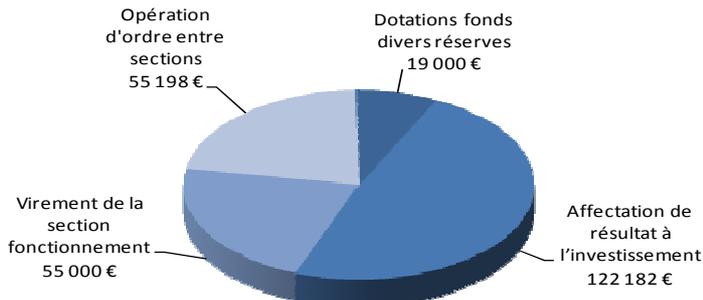
recettes d'exploitation



dépenses d'investissement



recettes d'investissement



Budget lotissement les oréades

Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Charges à caractère général	2 700 €	Produits des services	167 000 €
Charges financières	1 487 €	Opération d'ordre entre sections	251 644 €
Opération d'ordre entre sections	100 338 €		
Résultat reporté	314 119 €		
Total dépenses	418 644 €	Total recettes	418 644 €

Investissement

Dépenses		Recettes	
Résultat reporté	29 066 €	Emprunts et dettes assimilées	188 275 €
Remboursement d'emprunt	7 903 €	Opération d'ordre entre sections	100 338 €
Opération d'ordre entre sections	251 644 €		
Total dépenses	288 612 €	Total recettes	288 612 €

Chiens dangereux

La loi du 20 juin 2008 renforce les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux. Rappelons qu'il existe 2 catégories de chiens potentiellement dangereux (1^{ère} catégorie : chiens d'attaque, 2^{ème} catégorie : chiens de garde et de défense)

I – Attestation d'aptitude du propriétaire

Le propriétaire, ou le détenteur d'un chien de 1^{ère} ou de 2^{ème} catégorie, est tenu d'être titulaire d'une attestation d'aptitude sanctionnant une formation portant sur l'éducation et le comportement canins, ainsi que sur la prévention des accidents.

II – Evaluation comportementale du chien

Le propriétaire, ou le détenteur d'un chien de 1^{ère} ou de 2^{ème} catégorie est tenu, lorsque le chien est âgé de plus de 8 mois et de moins de 12 mois, de le soumettre à l'évaluation comportementale. Cette évaluation peut être renouvelée. En effet, une évaluation comportementale peut être demandée par le maire pour tout chien représentant un danger.

III – Permis de détention

La détention des chiens de 1^{ère} ou de 2^{ème} catégorie est subordonnée à la délivrance d'un permis de détention par le maire de la commune dans laquelle le propriétaire ou le détenteur de l'animal réside. En cas de changement de commune de résidence, le permis doit être présenté à la mairie du nouveau domicile.

La délivrance du permis de détention est subordonnée à la présentation des pièces justificatives (vaccination antirabique, attestation d'assurance, l'évaluation comportementale, et l'attestation d'aptitude du propriétaire de l'animal)

Se renseigner en mairie pour plus de renseignements.

Ecobuage...rappel

L'incinération de végétaux est autorisée **du 1^{er} octobre au 28 février et du 1^{er} mai au 30 juin.**

Pendant ces périodes, une déclaration doit être remplie et déposée en mairie au moins 5 jours avant la date prévue de l'opération. Les prescriptions techniques seront alors remises au demandeur.

Recyclage

Depuis le lundi 19 avril 2010 plus aucun sac d'ordures ménagères n'est collecté en dehors des conteneurs prévus à cet effet.

De même, les encombrants présentés à la collecte classique, les recyclables sortis en mauvais semaine, les caissettes ou sacs jaunes pollués, et tout autre déchet non autorisé à la collecte ne sont plus acceptés.

Le règlement de collecte et de tri est disponible en mairie.

Ambassadeur du tri

Une permanence est assurée en mairie le 1^{er} vendredi de chaque mois de 9H30 à 11H. Venez lui faire part de vos questions si vous rencontrez des difficultés pour trier.



Communauté de Communes du Pays d'Astrée

Du nouveau à la bibliothèque

La bibliothèque dispose à présent d'un local plus spacieux grâce aux travaux réalisés par l'équipe technique municipale (fermeture de la mezzanine).

Ce nouvel espace, une fois aménagé, sera réservé aux jeunes lecteurs. Il permettra également d'accueillir les classes dans de meilleures conditions et de proposer des animations.

Nous vous rappelons que la bibliothèque est ouverte à tous les :

- **Mardis de 16h45 à 18H**
- **Mercredis de 14H à 15H**
- **Vendredis de 17H45 à 19H**



L'inscription et le prêt des livres sont gratuits.

FESTIVAL, LE RETOUR

Et oui, mesdames et messieurs, durant le week-end du 7 et 8 Mai aura lieu le festival organisé par le Club des Jeunes.

Deux soirées musicales à la salle des fêtes, ET, un festival de rue le Samedi !!!

Durant cet après midi, vous pourrez découvrir :

- un spectacle de *danse moderne* ; la Compagnie du Faubourg avec deux nouveaux spectacles ; La Fanfare ; le spectacle burlesque d' Aldo ; une démonstration de percussions ; un spectacle de jonglage enflamme .

Pour agrémenter l'après midi des enfants, ils pourront découvrir des activités avec des ateliers gratuits :

- créations de marionnettes
- de balles de jonglage
- danse moderne
- percussions
- et... Shiatsu.

Des stands associatifs seront présents pour permettre d'agrémenter les discussions ; dont l'incontournable CIRC ainsi qu'une discussion publique alimentée par le Collectif anti-répression de Saint Etienne.

Des rafraîchissements vous attendront lorsque votre soif de découvertes étanchée, votre gorge s'enflammera.

LE CLUB DES JEUNES

CABARET MUSES les 29, 30, 31 Juillet et 1er Août 2010

L'association « Les Musaraignes » de Verrières en Forez est venue proposer à la municipalité de participer à son CABARET MUSES les 29, 30, 31 Juillet et 01er Août 2010.

L'idée étant de concilier la fête et l'entraide. La fête par 2 soirées cabaret, des ateliers de création artistique (musique, clown, balades culturelles ...), l'entraide puisque pendant ces 4 jours seront accueillis des publics en difficulté (jeunes femmes isolées et personnes handicapées).

Nous n'aurons pas à prendre en charge ces personnes encadrées par des professionnels mais nous serons amenés à collaborer avec eux dans les différents postes de travail.

C'est dans ces postes de travail qu'il faut s'organiser et trouver du monde volontaire.

En effet autour de cette organisation des 2 soirées cabaret, les vendredis et samedi soirs, il y a tout un travail de préparation à effectuer.

Il sera accueilli pendant ces 4 jours le personnel nécessaire au montage d'un chapiteau dans le jardin d'enfants, pour le week-end les gens de la troupe de théâtre...

Il est impossible à la municipalité d'assumer toute cette charge de travail.

C'est pour ça qu'il nous a semblé intéressant d'associer les associations et les habitants de la commune. Chaque association et chaque individu peuvent s'investir de la façon qu'ils le souhaitent sur ce projet.

Par exemple il faudra héberger une petite dizaine de personnes (essentiellement la troupe de théâtre), nous avons pensé qu'il serait bien que ce soit chez l'habitant.

Nous aurons des repas à préparer pour le vendredi midi, soir, samedi midi, dimanche midi pour une trentaine de personnes, peut-être que les jardiniers peuvent offrir des légumes de saison pour faire de belles salades ou une ratatouille...

Il y aura du travail aussi sur les différents ateliers.

Tout ceci se met en place tranquillement, et au cours des prochaines réunions avec les Musaraignes nous faisons le point sur l'avancée des idées.

Il a été mis en place 8 groupes (qui peuvent bien sur évoluer) :

- | | |
|--------------------------------|--|
| 1) Accueil du public | 5) Communication, information, affiche |
| 2) Intendance pour les 4 repas | 6) Décoration |
| 3) Technique, parking | 7) Responsable planning bénévoles |
| 4) Hébergement | 8) Intendance buffets pour les 2 soirées cabaret |

N'hésitez pas à nous demander plus d'informations si vous avez envie de participer de quelque manière que ce soit. Contact : Christine DAVAL

Concours départemental des maisons fleuries

Les personnes intéressées doivent s'inscrire en mairie avant le 31 mai 2010.



Du nouveau à Sail...

Artisanat : M. Lafond (maçonnerie) ☎ 04 77 24 69 85
M. Lapend (paysagiste) ☎ 06 88 46 47 44

Association : « Les Services du Rossignol » devient « Le Petit Rossignol » et propose les mêmes prestations ainsi qu'un service de photocopie. ☎ 04 77 24 87 01

Source Couzan Brault

Les travaux de démolition partielle de la Source Couzan Brault ont démarré le 13 avril. L'Etablissement Public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) est le maître d'ouvrage. La mission de maîtrise d'œuvre est assurée par le bureau d'étude TECHNIC 3D. EPORA a retenu l'entreprise Société Forézienne Eiffage Travaux.

Après travaux :



Etat Civil

Naissance : Janvier 2010 ADE Maxence Ludovic

Biennu au petit Evan arrivé en décembre 2009 au sein de la famille Lagarde

Décès : Février 2010 SAVARIAU Marcel Pierre Henri Germain
Mars 2010 REBOUR Jeanne Noémie Victorine

Agenda

7-8 mai :Concert rock du club des jeunes au centre culturel.

13 mai :Tournoi de foot de l'ASC au stade Aimé Jacquet.

5 juin :Course du haut forez organisée par la clef.

12 juin : Spectacle de danse par la « Compagnie HELENA ».

20 juin : Fête de la musique organisée par le Centre Culturel de Goutelas.

10-11 juillet :Fête patronale organisée par le comité des fêtes.

29-30-31 juillet -1er août :Cabaret muses par les Musaraignes.

12 Aout :Concours de pétanque de l'ASC

29 Août :Repas des anciens

Hôtel-Restaurant Les Sires de Sémur

Après d'importants travaux, c'est avec enthousiasme que le vendredi 5 février 2010, nous avons inauguré l'hôtel restaurant Les Sires De Semur. Merci aux nombreuses personnalités, aux entreprises, et aux Couzanais de leur présence. Merci aussi à Agnès et Jean-Luc Delorme, pour leur aimable accueil et leur buffet convivial, nous leur souhaitons une bonne continuation.



Contacts Mairie :

La mairie est ouverte :

Du mardi au vendredi de 9H à 12H

Le mercredi de 14H à 17H30

Le samedi, permanence des élus de 10H à 11H

☎ 04.77.24.52.62 Fax 04.77.97.61.10

mairie.accueil@sail-sous-couzan.com

LOTISSEMENT

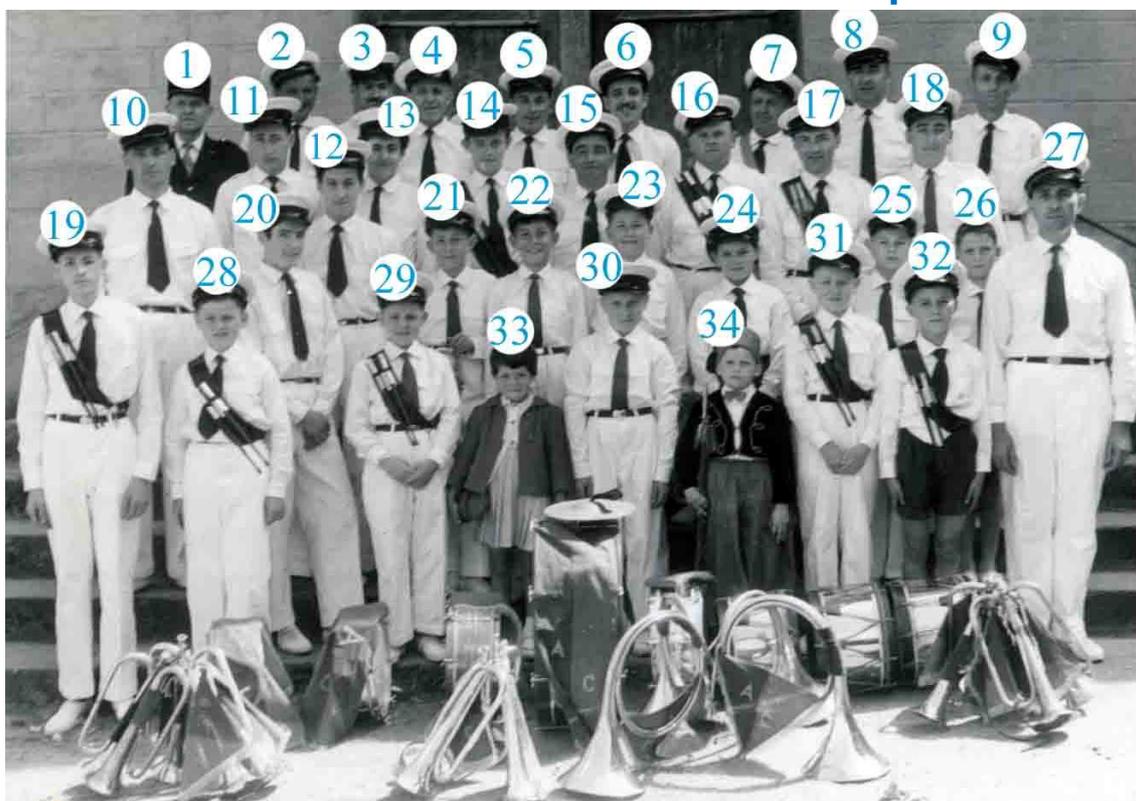
"Les Oréades"

22 LOTS A VENDRE

27,90 € le m²

Surfaces de 800 à 1400 m²
TÉL. MAIRIE SAIL-SOUS-COUZAN
04 77 24 52 62

« L'Avenir de Couzan » en 1958 : les réponses...



1) ROCHE André
2) LABOURE André
3) DAUBIGNY Gérard
4) CHARLES Jean-Pierre
5) LACHAMP Robert
6) GORCE André
7) CELLIER Gaston
8) BEAU Antoine
9) MURAT Joseph
10) FENON Joseph
11) JACQUEMONT Marius
12) BLEIN André

13) MURAT André
14) VIAL Jacky
15) DAUBIGNY Claudius
16) VALENSANT Claude
17) BOURGANEL Julien
18) BLEIN Albert
19) DOITRAND Roger
20) DURIS Roger
21) MURAT Christian
22) MURAT Pierre
23) MOLETTE Bernard
24) BONFILS René

25) MASSACRIER Martin
26) MORENT Michel
27) TAILLANDIER Casimir
28) VALENSANT Alain
29) DOITRAND Jacky
30) DELBEGUE Michel
31) DOITRAND André
32) TAILLANDIER Michel
33) BONFILS Josiane
34) BOURGANEL Gilles

Le conseil municipal a approuvé la lettre des Couzanais dans sa forme et sa rédaction

DANS LE CADRE DU DEVELOPPEMENT DURABLE
LE CONSEIL MUNICIPAL A DECIDE D'IMPRIMER CE BULLETIN SUR PAPIER RECYCLE

